

COMMUNE DE
B E X



MUNICIPALITÉ

Rue Centrale 1
Case postale 64

1880 Bex

AU CONSEIL COMMUNAL DE BEX

PRÉAVIS N° 2017/12

Création d'un écopoint au Parc Ausset

Bex, le 7 novembre 2017

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Dans le cadre des travaux de l'Entreprise de Correction Fluviale (ECF) visant à augmenter le gabarit hydraulique de l'Avançon à la hauteur du parc Ausset, la remise à niveau de la passerelle impose un réaménagement complet de cette zone.

La municipalité souhaite profiter de ces travaux pour intégrer la pose de conteneurs enterrés, en lieu et place des bennes et conteneurs hors sol actuels.

La modification de certains aménagements du parc Ausset est également prévue en relation avec le concept de circulation pour les livraisons du nouveau magasin Denner.

C'est donc avec une vision globale que la municipalité a développé ce projet.

2. Contexte du projet

Depuis plusieurs années, la municipalité envisage d'améliorer la zone de récolte des déchets située au fond du parc Ausset. Ce projet, déjà mentionné dans le plan financier à 5 ans, est également cité dans le préavis n° 2017/2 concernant la pose de deux conteneurs enterrés au Crétel.

L'État prévoyait d'exécuter le rehaussement de la passerelle en été et ce préavis était censé être présenté au Conseil communal lors de sa séance du 21 mars 2018.

L'annonce par le Canton, début novembre, du lancement des travaux de l'ECF en janvier 2018, nous oblige à prendre les devants afin de pouvoir commander rapidement les cuves.

3. Descriptif du projet

Le nouvel écopoint prévoit la mise en place de 10 conteneurs enterrés d'une capacité de 5 m³ chacun (4 pour le papier, 3 pour les ordures ménagères et 3 pour le verre). L'agencement de ces conteneurs est dicté par la nouvelle rampe d'accès à la passerelle. Les autres dispositifs mobiles de récolte (PET, Habits,..) seront disposés une fois les aménagements fixes réalisés.

4. Procédure

La zone de conteneurs enterrés a été intégrée à la mise à l'enquête du projet de l'ECF publiée du 3 mars au 3 avril 2017. Sous réserve de l'acceptation du présent préavis, les travaux de mise en place pourront être coordonnés avec ceux de l'ECF. Les conteneurs seront mis en service pour l'été 2018.

5. Exécution des travaux

Les travaux de génie civil seront réalisés par l'entreprise Echenard SA, adjudicatrice des travaux de l'ECF. Pendant toute la durée des travaux (ECF + conteneurs) l'accès au fond du parc et à la passerelle sera condamné. La durée totale des travaux est estimée à 4 mois.

6. Plan financier

Sur la base d'un devis pour l'achat des conteneurs et d'une estimation de l'entreprise pour le génie-civil, l'incidence financière se résume comme suit :

Travaux de génie civil	fr.	45'000.--
Infrastructure gestion des déchets	fr.	<u>80'000.--</u>
Total HT	fr.	125'000.--
TVA 8%	fr.	<u>10'000.--</u>
Total TTC	fr.	<u>135'000.--</u>

7. Conclusions

En conclusion, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

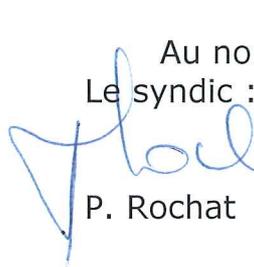
le Conseil communal de Bex

- vu** le préavis municipal No 2017/12 ;
- ouï** le rapport des commissions chargées d'étudier cette requête ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à créer un éco-point au parc Ausset ;
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 135'000.-- ;
3. de porter ce montant à l'actif du bilan sous la rubrique « Ouvrages de génie civil et d'assainissement », compte 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 10 ans à raison de fr. 13'500.- par an ;
4. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016-2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

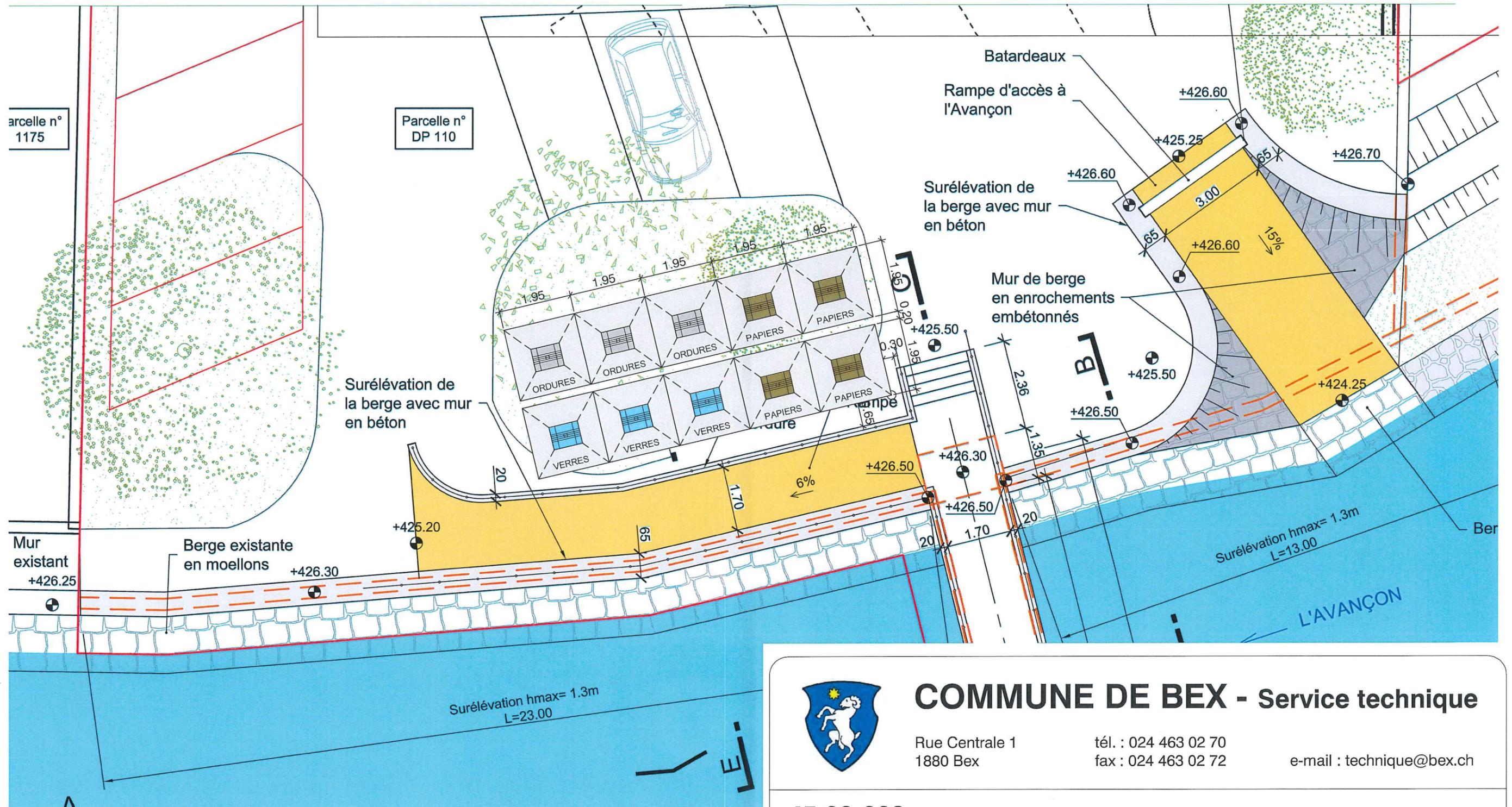
Au nom de la Municipalité
Le syndic :  P. Rochat
Le secrétaire :  A. Michel



The seal of the Municipality of Bex is circular with the text 'MUNICIPALITE DE BEX' around the perimeter. In the center, there is a coat of arms featuring a shield with a crown on top, flanked by two figures. Below the shield, the words 'LIBERTE ET PATRIE' are inscribed.

Annexe : plan général

Délégué de la Municipalité : M. Pierre-Yves Rapaz



COMMUNE DE BEX - Service technique

Rue Centrale 1
1880 Bex

tél. : 024 463 02 70
fax : 024 463 02 72

e-mail : technique@bex.ch

45.02-003
Parc Ausset

ECO-POINT (10 containers enterrés)

Préavis

S:\ZZZ Dossiers du service technique\45.02 Ordures - Déchets ménagers\EcoPoint\PARC AUSSET

Date : 07.11.2017

Dess : RM

Format : A3

Echelle : 1:100

Indice	Date	Dess.	Remarques